

SECRETARIAT GENERAL DU CONSEIL
DES MINISTRES

DECRET N° 78/582 DU 1° SEPTEMBRE 1978
Portant nomination de Monsieur NGOUNDA
Yves, Agent Spécial de 3° échelon en
qualité de Directeur administratif et
Financier au Secrétariat Général au
Tourisme.

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
MINISTRE DU PLAN

Vu l'acte fondamental du 5 Avril 1977;

Vu l'acte n°005/PCT du 19 Mars 1977 portant création
du Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions;

Vu l'acte n°001/PCT/CMP du 3 Avril 1977 fixant l'orga-
nisation et la structuration du Comité Militaire du Parti;

Vu l'ordonnance n°035/77 du 28 Juillet 1977 relative
à l'exercice du Pouvoir Réglementaire en République Populaire
du Congo;

Vu le décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres;

Vu le décret n°78/428 du 7 Juin 1978 portant organi-
sation du Secrétariat Général au Tourisme;

Sur décision du Comité Militaire du Parti prise le
7 Décembre 1977;

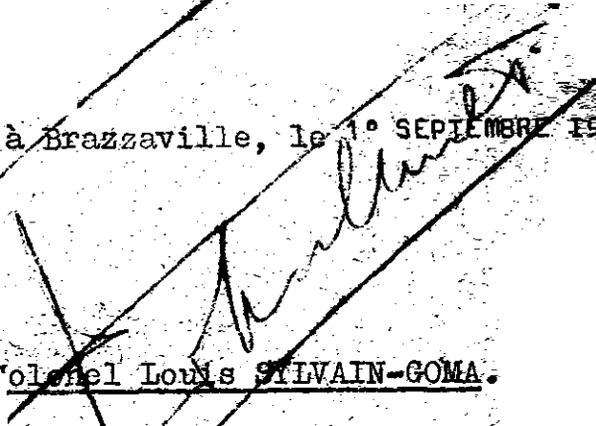
DECRETE :

Article 1er..- Monsieur NGOUNDA Yves, Agent Spécial de 3° échelon
précédemment en service à la Direction des Finances est nommé
Directeur Administratif et Financier au Secrétariat Général au
Tourisme.

Article 2.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

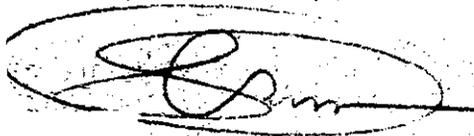
Fait à Brazzaville, le 1^{er} SEPTEMBRE 1977

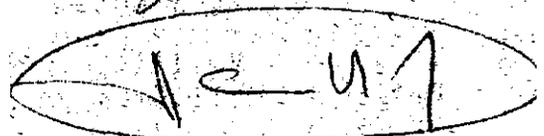
Par le Deuxième Vice-Président du
Comité Militaire du Parti, Premier
Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan


Colonel Louis SILVAIN-GOMA.

Le Ministre de l'Industrie et du
Tourisme,

Le Ministre des Finances





Saturnin O K A B E

Henri L O P E Z .-

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux


Alphonse MOUSSOU-POUATI.-

